

ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées

30^{ème} CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE
ARGELES-SUR-MER (PYRENEES ORIENTALES)
26 AU 29 NOVEMBRE 2013

Motions adoptées.

Cliquer sur l'intitulé de la motion que vous voulez lire.

- **Motion CARSAT Languedoc-Roussillon**
 - **Motion à propos de la Contribution Additionnelle Solidarité Autonomie (CASA)**
 - **Motion logement « Facilitation du choix du logement des retraites et personnes âgées »**
 - **Motion « Paiement des pensions dès le 1er du mois »**
 - **Motion « Pouvoir d'achat des pensions »**
 - **Motion Finale**
-

ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées

30^{ème} CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE

ARGELES-SUR-MER (PYRENEES ORIENTALES)

26 AU 29 NOVEMBRE 2013

MOTION

Les délégués au 30^{ème} Congrès National Extraordinaire de **ENSEMBLE & SOLIDAIRES** (Union Nationale des Retraités et Personnes Agées) réunis à ARGELES-SUR-MER du 26 au 29 novembre 2013, informés de retards importants dans le traitement des dossiers de retraite et surtout de leur paiement, demandent instamment que :

La C.A.R.S.A.T. Languedoc-Roussillon (caisse d'assurance retraite et de santé au travail) mette en œuvre des moyens supplémentaires, notamment en personnels, afin de résorber au plus tôt le traitement d'environ 9000 dossiers en retard.

L'accueil téléphonique et dans les locaux de la CARSAT soit rétabli dans des horaires réguliers et non pas aléatoires, afin de donner une réponse aux futurs retraités qui déposent leurs dossiers et à ceux qui sont en attente d'une réponse ou de paiements.

De nouveaux retraités sont en attente du paiement de leur pension de retraite jusqu'à sept mois après leur départ, soit souvent treize mois après le dépôt de leur dossier. Cette situation est inadmissible et insupportable pour toutes ces familles et elle doit cesser dans les plus brefs délais.

Motion adoptée à l'unanimité.

ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées

**30^{ème} CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE
ARGELES-SUR-MER (PYRENEES ORIENTALES)
26 AU 29 NOVEMBRE 2013**

MOTION A PROPOS DE LA CONTRIBUTION ADDITIONNELLE SOLIDARITE AUTONOMIE

Le Président de la République s'était engagé à promouvoir une loi sur l'autonomie des Personnes Âgées, dès son accession au pouvoir.

Le Premier Ministre l'a annoncée pour le 1^{er} trimestre 2014 pour être votée en fin d'année avec mise en application début 2015.

Cependant, l'institution d'une Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie à 0,3%, appliquée mensuellement à compter du 1^{er} avril 2013, comme mode de financement ne peut être un financement pérenne de la perte d'autonomie.

De plus le produit de cette contribution devait être reversé à la CNSA, soit 650 millions pour 2013.

Or la loi n'ayant pas été encore votée, ces sommes n'ont pas été transférées à la CNSA, mais au Fonds Solidarité Vieillesse chargé de régler les retraites de chômeurs.

Notre association comme le CNRPA et les Fédérations d'aide à domicile (ADMR, ADESSADOMICILE, UNA, FNAAFP-CSF, à AD-PA) a dénoncé ce détournement.

Aujourd'hui ces protestations ont porté leur fruit puisque une rétrocession de 100 millions a été votée par l'Assemblée Nationale sur les crédits 2013.

Pour sa part l'UNRPA a clairement affiché sa position en se prononçant pour une prestation universelle autonomie gérée par la solidarité nationale comme en témoignent notre pétition et de nos communiqués de presse.

Notre association préconise donc d'autres moyens de financement de la protection sociale que sont notamment : la création d'emplois génératrice de cotisations sociales, l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales aux revenus financiers jusque là exonérés.

Ce sera possible si le gouvernement se donne les moyens d'une grande politique sociale et solidaire.



30^{ème} CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE
ARGELES-SUR-MER (PYRENEES ORIENTALES)
26 AU 29 NOVEMBRE 2013

**FACILITATION DU CHOIX DU LOGEMENT
DES RETRAITES ET PERSONNES ÂGEES**

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le domicile constitue le lieu de résidence de la famille. Celle-ci qui comprend parents et enfants va fonder son domicile dans un logement adapté à ses besoins.

Or dans le temps la composition de la cellule familiale occupant le logement tend à se réduire par le départ des enfants, voire par le décès de l'un des conjoints.

Il s'ensuit que le logement trop grand pour le couple, ou la personne seule, restant au domicile familial, est sous occupé.

Confrontés à ce problème les retraités qui envisagent de déménager, y compris au sein du patrimoine d'un même bailleur social, hésitent à le faire, voire décident de rester dans le logement sous occupé, pour des raisons économiques.

En effet le déménagement / emménagement y compris chez le même bailleur, dans un logement plus petit, mieux adapté aux besoins du couple ou pour la personne seule, se traduit par un loyer plus élevé, considérant que c'est un nouveau bail, qui au final conduit les intéressés à renoncer à déménager.

Aussi pour permettre que des logements sous occupés puissent être libérés il conviendrait de faciliter le choix du logement des retraités et personnes âgées par une politique incitative reposant sur un nouveau bail en continuité du bail antérieur.

Dès lors le loyer pourrait être établi en proportion de la surface du nouvel appartement par rapport à l'appartement libéré.

Notre association souhaite que soit prise en considération cette demande qui est de nature à fluidifier la mise à disposition de grands logements à des familles qui en sont demandeuses, tout en respectant la volonté des retraités et personnes âgées et de procéder à l'abrogation de la loi « Boutin ».

II / PROPOSITION D'INTERVENTION

Il est proposé au congrès de décider d'intervenir auprès :

Du Président de la République

Du premier ministre, du ministre de l'économie et des finances, de la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, de la ministre des affaires sociales et de la santé

De la ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie ; Les organisations de bailleurs sociaux, Les confédérations de locataires.

UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES ÂGÉES

30^{ème} CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE
ARGELES-SUR-MER (PYRENEES ORIENTALES)
26 - 29 NOVEMBRE 2013

PAIEMENT DES PENSIONS DES LE 1^{er} DU MOIS

Les retraités du régime général sont de plus en plus nombreux à souhaiter que le versement des pensions intervienne dès le 1^{er} du mois, au lieu du 8, d'autant qu'ils ont souvent à supporter des échéances dès le 5.

De plus à partir de janvier 2014 les pensions servies par les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO seront versées mensuellement dès le 1^{er} du mois.

En conséquence ils vous demandent de bien vouloir mettre à l'étude cette question afin que le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2015 retienne le principe du versement des pensions du régime général dès le 1^{er} du mois, pour une mise en œuvre en 2017.

Connaissant les contraintes financières que cela implique l'association propose, afin de ne pas créer des frais financiers supplémentaires à la CNAV, qu'une avance de l'ordre de 10 milliards d'euros lui soit consentie, sur les excédents du Fonds de Réserve des Retraites, jusqu'en 2025, date de son remboursement et date à partir de laquelle le rapport actifs/retraités serait en amélioration.

Motion adoptée à l'unanimité des congressistes

ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées

30^{ème} CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE
ARGELES-SUR-MER (PYRENEES ORIENTALES)
26 AU 29 NOVEMBRE 2013

POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONS

I / LA SITUATION

Nous l'avons tous constaté, après une embellie dans la première moitié des années 80, les conditions de vie des retraités et le pouvoir d'achat des pensions se dégradent continuellement.

En cause les mesures qui tournent le dos aux principes fondateurs de la protection sociale à la française qui avait pour ambition d'assurer le bien être de tous, de la naissance à la mort. De faire enfin de la vie autre chose qu'une charge ou un calvaire.

De même du principe constitutionnel qui garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs.

Notre système de protection sociale c'est :

- le droit à la retraite et ses modes d'accès
- le montant des pensions, le mode de calcul et le pouvoir d'achat
- le droit à la santé et l'accès aux soins
- la prise en charge de la perte d'autonomie
- Le droit à une vie et fin de vie dignes,

Un mode de financement original par les cotisations sociales

La solidarité intergénérationnelle et la solidarité de la Nation,

Le respect du principe d'égalité de tous les citoyens.

Chaque année apporte son nouveau lot de ponctions sur les pensions :

- blocage du barème de l'impôt
- suppression de la demi part fiscale pour les veufs et veuves
- recul de la revalorisation des pensions du 1er janvier au 1er avril puis maintenant nouveau recul jusqu'au 1er octobre
- assujettissement à l'impôt sur le revenu des 10 % de supplément familial-retraite pour ceux qui ont eu 3 enfants ou plus
- contribution additionnelle pour la solidarité et l'autonomie de 0,30 % pour les retraités imposables
- augmentation de la TVA au 1er janvier
- décrets Balladur de 1993 sur les conditions de liquidation des retraites en basant le calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures ont déjà fait baisser de 6 % à 15 % le montant des pensions
- allongement successives des durées de cotisation

En matière de santé et de soins forfaits, franchises médicales, déremboursements de médicaments, dépassements d'honoraires, augmentation des mutuelles, grèvent également le pouvoir d'achat des pensions.

L'indexation de la revalorisation des pensions sur l'indice INSEE du coût de la vie au lieu d'une indexation sur les salaires influe aussi dans la ses négatif.

Toutes ces mesures, et d'autres, organisent la fiscalisation du financement de la protection sociale au motif de la compétitivité des entreprises qui pourtant continuent de plus belle à fermer des usines et à licencier pour satisfaire les appétits des actionnaires au détriment des besoins de la nation.

Pourtant tout le monde n'est pas traité de la même façon. Ainsi les actionnaires du CAC 40 vont se partager 40 milliards d'euros alors que selon l'INSEE 8,7 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté de 977 euros dont quelques millions de retraités.

En 2014 les grandes entreprises ne paieront pas 1 euro de plus d'impôt mais vont bénéficier d'une réduction de 10 milliards par le biais du CICE le Crédit Impôt Compétitivité et recevoir sous formes diverses 200 milliards d'aides publiques dont 30 milliards d'exonérations de charges sociales, sans compter les fraudes et niches fiscales comprises entre 125 milliards et 170 milliards en 2011.

II / PROPOSITION DE TEXTE

Les retraités constatent avec amertume que le niveau des pensions et leur pouvoir d'achat sont en constante diminution en conséquence des mesures adoptées depuis 1993 jusqu'à aujourd'hui

Rappellent leur attachement au financement de la protection sociale par le système des cotisations sociales et l'extension de l'assiette aux revenus financiers

Demandent :

Une revalorisation conséquente des pensions et que le minimum vieillesse ne soit pas inférieur au seuil de pauvreté de 977 € par mois,

Le retour de la revalorisation des pensions au 1er janvier

Le rétablissement du remboursement à 100 % de tous les médicaments et la suppression des franchises médicales et forfaits paramédicaux, du forfait hospitalier

La suppression de la CASA, du CRDS et de la CSG sur les pensions,

Le rétablissement de la demi-part fiscale qui pénalise de nombreuses personnes seules et en particulier des femmes

La suppression du plafond de cumul pour les pensions de réversion

La suppression des dépassements des honoraires médicaux,

La création d'un droit universel à l'autonomie inclus dans le code de la sécurité sociale de la naissance à la mort, financé dans le cadre de la sécurité sociale

La suppression des exonérations de charges sociales des aides accordées aux entreprises sans contrepartie de créations d'emplois

Appellent toutes les organisations de retraités à se coordonner et à s'unir afin d'agir ensemble et solidairement pour l'amélioration du pouvoir d'achat des pensions.

ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées

30^{ème} CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE ARGELES-SUR-MER (PYRENEES ORIENTALES)

26 AU 29 NOVEMBRE 2013

MOTION DE FIN DE CONGRES

Préambule

A l'heure actuelle les choix de nos gouvernements, dominés par l'influence de la politique économique européenne, aboutissent au recul et même à la disparition des mesures sociales qui ont joué jusqu'à présent le rôle de tampon dans les périodes de tension économique.

Restes à charge dans le domaine de la santé

- Poursuite des déremboursements de médicaments
- Légalisation des dépassements d'honoraires
- Augmentation des taxes sur les mutuelles
- Entre autres....

Régression de la qualité des retraites

- Par l'allongement de la durée des cotisations et de la suppression de l'indexation
- Report de la revalorisation au 1^{er} octobre

Accroissement des inégalités et régression du pouvoir d'achat

- Menace de suppression de l'abattement de 10 % du revenu fiscal
- Fiscalisation de la majoration de 10 % aux familles nombreuses
- Maintien de la suppression de la ½ part fiscale
- Augmentation de la TVA

Démantèlement des services publics

- Fermeture des services de santé
- Gestion déplorable du personnel hospitalier aboutissant entre autres, à l'engorgement des urgences
- Privatisations d'EDF, GDF, de la poste, de la SNCF
- Désertification en zone rurale

Les choix qui nous sont imposés comme des nécessités incontournables, ne sont pas sans alternatives favorables à une meilleure cohésion sociale, en particulier dans le domaine de la santé.

Nous considérons que le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie est la priorité absolue de « Ensemble et solidaires – UNRPA ». Ce financement doit être envisagé dans le cadre de la solidarité nationale, sujet sur lequel « Ensemble et solidaires – UNRPA » a depuis longtemps fait des propositions. En particulier, nous estimons que l'instauration de la CASA n'est pas la solution. Nous refusons le financement de l'autonomie par la fiscalité.

Le reste à charge du maintien à domicile ou en établissement doit être analysé rigoureusement afin d'en abaisser le niveau.

Concernant le volet « retraites », nous demandons le retour à l'indexation de celles-ci sur les salaires, et le retour à la revalorisation au 1^{er} janvier de chaque année.

En conclusion

La France est un pays riche et développé. Des fortunes immenses s'accumulent, alimentant la spéculation boursière et les trafics en tout genre, rémunérant les actionnaires de façon éhontée. Une part de ces sommes colossales peut être affectée au financement et à la satisfaction des besoins humains.